

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 4 mai 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Présents : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Florence GAGNEUR, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSEGUE, Philippe JUSTE, Alain LABAT, Véronique CHIAVAZZA, Nasser MESSAÏ, Claire AZEMA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Nicolas PASTY, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Christophe BRUNETTON, Gisèle COIN, Patrick RACHAS.

Excusés ayant remis pouvoir : Roger PEDOJA pour Eva ARTETA-CRISTIN ; Odile BALTHAZARD pour Anne MOREL ; Jérôme JARDIN pour Séverine DEJOUX ; Guillemette DEBORDE pour Gisèle COIN.

Absent excusé :

Absente : Nelly NAVARRO TACHON.

A été nommé secrétaire : Florian JEDYNAK.

Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2023

Auteur : JC BESSY-MALPEYRE

Rapporteur : Eric BELLOT

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VU le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 11 mai 2023

Le secrétaire,
Florian JEDYNAK.



Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 17/05/2023
- Publication par voie électronique le 17/05/2023